

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 JANVIER 2020

N° 1

Date de convocation : 16.01.2020

Date d'affichage : 21.02.2020

L'an deux mille vingt, le vingt-huit janvier à dix-neuf heures quinze minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Pascal CARPENTIER, Maire, assisté, de Mmes et MM. Gilbert ROUSSEL, Christophe VERNON, Pascal DARCHE, Nelly DELAHAYE, Monique MERCIER, Denis LEROY, Annick BREITENBACH, Aline GRILLE, Guillaume HOOGTERP.

Absents excusés : Mme Roselyne TESSON, Nadège CAREME, M. Yannick CROIX.

Secrétaire de séance : M. Gilbert ROUSSEL

Ordre du Jour :

- Eclairage public : modification de l'éclairage en période estivale.
 - SITS : modification des statuts. Délibération.
 - SERGEP : modification des statuts. Délibération.
 - Préparation budget 2020 : délibération sur dépenses d'investissement et fonctionnement ponctuelles avant présentation du budget. Réflexion sur projets 2020.
 - Taxes directes locales 2020 : délibération.
 - Urbanisme : révision ou modification du PLU. Délibération.
 - SIVOS : gestion des factures d'électricité dans les locaux scolaires. Délibération.
 - Elections municipales 2020 : informations sur les modalités de candidatures et autres.
- Questions diverses.

Secrétaire de séance : Gilbert ROUSSEL

1) Eclairage public :

Monsieur le Maire propose au conseil de modifier les horaires de l'éclairage public en saison estivale, afin de faire des économies d'énergie. Par conséquent, l'éclairage public ne sera pas en service du 15 mai au 31 août prochain.

Les membres du conseil municipal approuvent cette proposition, décident d'appliquer cette décision à compter de cet été et d'en informer la population.

2) SITS : modification des statuts.

Le SITS propose de délibérer sur la modification des statuts pour plusieurs raisons :

- création d'un poste de suppléant, en plus des 2 délégués titulaires dans chaque commune.
- Intégration de nouvelles communes : Bernienville, Bacquepuis, Bérengenville la Campagne.
- Modification de la participation des communes : la participation annuelle des communes adhérentes sera calculée sur le nombre d'élèves inscrits à la rentrée N-1 et se fera sur la base de 30 € pour les maternelles-primaires et 90 € pour les collégiens.

Les membres du conseil prennent bonne note de ces nouveaux éléments et approuvent la modification des statuts du SITS à l'unanimité.

3) SERGEP : Modification des statuts

Monsieur le Maire expose la nouvelle proposition des statuts du SERGEP. Les grandes lignes de la modification, rappelle :

- la constitution et dénomination du syndicat,
- l'objet du syndicat,
- le siège du syndicat,
- le fonctionnement du syndicat.

Le détail de ces éléments est disponible en mairie. Après l'énumération de ces composants, les membres du conseil approuvent ces statuts et les acceptent à l'unanimité.

4) Préparation du budget 2020. Réflexion sur projets.

- **Les restes à réaliser** sur les projets engagés en 2019, sont reportés en 2020, en dépenses d'investissements :

- Division parcelle pour la création d'un bassin de rétention, route d'Iville :	1710 €
- Création d'un bassin de rétention :	5 701 €
- Assainissement en traverse RD 24 :	1 830 €
- Assainissement en traverse, route d'Iville :	11 846 €
- Chemin piétons route de Cesseville :	24 540 €
- Barrières RD 24 et potelets :	843 €

- Départ à la retraite d'un agent du SIVOS EPEVICROS (Mme Martine POULET).

Monsieur le Maire propose au conseil d'attribuer à un agent territorial (à la fois membre du regroupement scolaire et habitante de la commune) un cadeau exceptionnel en récompense et reconnaissance de bons et loyaux services pendant 35 années.

Après délibération, le conseil municipal accepte cette proposition. Le montant de 500 € sera prélevé sur le compte 6232 du budget communal 2020 et sera réglé par virement administratif à réception de facture d'un voyageur ou autre commerce, adressée à :

Mairie
9 rue de l'église
27110 CROSVILLE LA VIEILLE

5) Taux des taxes directes locales 2020 :

La commune n'a pas reçu les montants des assiettes 2020 sur lesquelles seront calculés les montants des taxes locales directes. Cependant les membres du conseil municipal expriment leur volonté de maintenir les mêmes taux qu'en 2019, à savoir :

Taxe d'habitation	10.46 %
Taxe foncière (bâti)	12.75 %
Taxe foncière (non bâti)	30.38 %
C.F.E.	15.70 %

Ces taux seront reportés sur le budget primitif 2020, qui sera voté lors d'une prochaine réunion.

6) Urbanisme – Révision ou modification du PLU :

Avenir du PLU :

La demande grandissante de terrains à construire sur la commune amène à réfléchir sur un réaménagement du plan local d'urbanisme. Une telle réorganisation (constructions maisons individuelles, ou entreprises) entraîne une nouvelle ouverture du PLU et l'engagement d'une nouvelle procédure.

Après délibération, le conseil municipal accepte cette proposition et autorise M. le Maire à contacter un cabinet habilité à faire ce travail.

7) SIVOS :

Monsieur le Maire rappelle au conseil, que les factures de consommation d'électricité pour les classes de Crosville sont réglées par la commune et demande au SIVOS de prendre en charge ces factures et d'harmoniser cette procédure avec les 2 autres communes (Vitot et Epéguard).

Christophe VERNON, Président du SIVOS, accepte d'étudier cette proposition et en discutera avec les maires des 2 autres communes composant le SIVOS.

8) Elections municipales 2020 :

Des informations sur les modalités de candidatures aux élections municipales 2020 sont à la disposition des personnes qui veulent se présenter.

Questions diverses :

Le 40^{ème} tour de Normandie cycliste, sera organisé les 24 et 25 mars 2020. Il traverse le territoire de la commune. Des signaleurs sont recensés pour assurer la sécurité à des points définis.

Des membres du conseil se proposent pour la journée du 24 mars :

- Guillaume HOOGERP
- Monique MERCIER
- Annick BREITENBACH,
- Yves BREITENBACH.

D'autres personnes pour la journée du 25 mars :

- Pascal CARPENTIER,
- Gilbert ROUSSEL,
- Aline GRILLE,
- Victor CARPENTIER.

Association Saint Martin :

Monsieur le Maire informe que Mme Aline GRILLE a été élue Présidente de l'association Saint-Martin, en remplacement de Monsieur Marais qui ne souhaitait pas reconduire sa présidence.

La séance est levée.

Prochaine réunion du conseil municipal : MARDI 25 FEVRIER 2020 à 19h 15.